

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-12-087

**Autorisation d'ouverture anticipée de crédits
d'investissement avant le vote du budget 2025**

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> : 03 décembre 2024	<u>Séance du 10 décembre 2024</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 16 décembre 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 26	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Sandrine IGNERSKI, Renée THOMAS pouvoir à Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut jusqu'à l'adoption de ce dernier, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et restes à réaliser n-1)

Considérant les crédits ouverts au budget 2024, cette autorisation peut s'exercer pour 2025 dans les limites suivantes :

CHAPITRES Budget voté par chapitre	Désignations	Crédits 2024 (BP+DM) hors RAR et hors APCP - €	Ouverture autorisée Maximum 25% - €
20	Immobilisations incorporelles	BP = 14 700,00	3 675,00
21	Immobilisations corporelles	BP = 794 351,88 + DM = 192 300 Total = 986 651,88	246 662,97
23	Immobilisations en cours	BP = 6 000 + DM = 225 812,77 Total = 231 812,77	57 953,19

Les montants votés seront notamment fléchés sur les opérations d'investissement suivantes :

- Réalisation de divers travaux de voirie
- Poursuite de l'extension du réseau de vidéoprotection
- Divers travaux au sein des bâtiments communaux

Conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57, les dépenses, à caractère pluriannuel, sont régies par l'article L.5217-10-9.

Celui-ci dispose que, jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses d'investissement prévues dans des autorisations de programmes ou des autorisations d'engagement, ouvertes au cours des exercices antérieurs peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

L'AP/CP sera révisée au moment du vote du prochain budget primitif.

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2025 de la commune.

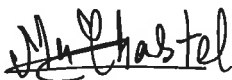
Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et :

- **APPROUVE** les propositions d'ouverture anticipée de crédits.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 12/12/2024
Le secrétaire de séance,



Nicolas CHASTEL

Le 12/12/2024
Le Maire,



Grégoire SOUQUE